

COVID-19

DÉCONFINEMENT GRADUEL

Diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 2 juin 2020 – Dans le cadre du déconfinement graduel, la Ville de Saint-Hyacinthe annonce une série de mesures et d'ajustements pour le milieu, notamment pour les camps de jour, les piscines municipales, les modules de jeux, les parcs de planches à roulettes, le centre nautique, les bibliothèques et le transport collectif.

Camps de jour

Exceptionnellement cet été, les camps de jour seront en formule service de garde, de 7 h à 17 h 30. Ces camps visent essentiellement à accommoder les parents de jeunes enfants dans le contexte actuel. Ainsi, un nombre maximum de six semaines de fréquentation sera possible lors de l'inscription. Des semaines supplémentaires pourront être ajoutées par la suite si des places sont encore disponibles. Les inscriptions se feront sur deux jours, en priorisant les enfants de 5 à 8 ans (mardi 9 juin, de 11 h à 18 h) et par la suite, pour les 9 à 12 ans (jeudi 11 juin, de 11 h à 18 h). Pour plus d'information, consulter le [dépliant explicatif](#).

Ouverture de trois piscines extérieures

Les lieux de baignade ne seront plus utilisés à des fins récréatives ou ludiques, mais plutôt comme point de rafraîchissement afin de permettre à un maximum de baigneurs de se rafraîchir. Ainsi, la Ville de Saint-Hyacinthe a prévu l'ouverture de trois piscines extérieures cet été soit les piscines Laurier, Christ-Roi et La Providence. Elles seront ouvertes tous les jours, de 12 h à 18 h, à compter du 26 juin. Plusieurs règles additionnelles seront en vigueur et le nombre maximum de baigneurs sera moins élevé qu'à l'habitude pour des raisons évidentes de distanciation.

Skate Plaza et modules de jeux

Les parcs de planches à roulettes sont ouverts depuis peu pour le plus grand plaisir des adolescents. L'ouverture des modules de jeux suivra cette semaine. La Ville de Saint-Hyacinthe n'est pas en mesure d'assurer une désinfection complète de tous les modules de jeu et autres mobiliers urbains. Il est donc important de respecter les règles de distanciation même dans ces lieux. Les utilisateurs doivent apporter une bouteille de gel désinfectant et l'appliquer sur leurs mains avant et après la période de jeu.

Centre nautique

Le centre nautique n'ouvrira pas cette année. La location d'embarcation et le prêt d'équipements tels que des gilets de sauvetage ne sont pas recommandés en contexte de pandémie. Les plaisanciers peuvent cependant utiliser les rampes de mise à l'eau avec leur propre équipement en pratique libre. Il demeure interdit de pêcher sur le quai municipal situé près de la porte des Anciens-Maires puisque le quai est trop étroit pour permettre une distanciation sécuritaire.





Bibliothèques et EXPRESSION, centre d'exposition

Les bibliothèques T.-A.-St-Germain et Sainte-Rosalie offriront des services partiels à compter du 8 juin. Le prêt de livre sera disponible par téléphone et dans un environnement sans contact. De son côté, l'équipe d'EXPRESSION, centre d'exposition de Saint-Hyacinthe envisage une ouverture à la fin du mois de juin. Pour plus d'information, consulter le site Internet de la [Médiathèque maskoutaine](#) ou d'[EXPRESSION, centre d'exposition](#).

Transport collectif

Puisque l'autobus est un endroit restreint où la proximité est un enjeu. Il est recommandé aux utilisateurs de porter un masque.

« Nous commençons à vivre un retour progressif vers à la « vie normale » et nous venons de faire plusieurs annonces en ce sens. Pour tous ces exemples, il est important de comprendre le principe général selon lequel, la reprise de tout service doit prévoir la mise en place de mesures sanitaires visant à limiter au minimum les risques de transmission de la COVID-19. Les mesures de distanciation physique de deux mètres et d'hygiène doivent être respectées, et ce, peu importe le lieu de pratique et s'appliquent aussi à tout le personnel qui encadre les services », a indiqué le maire Claude Corbeil.

Les citoyens peuvent consulter la section [coronavirus](#) sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe pour connaître le statut d'ouverture des infrastructures.

– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8304